

f
 Marie
 françoise
 Acloque

le jeudi ^{le} ~~seizième~~ ^{seizième} jour du mois de septembre mil sept cent soixante deux en deuant à force l'abbaye paroitte de
 Nouvion, Marie françoise Acloque femme de Jacques Caution ^{+ sur les cinq heures et demie du matin} jilletant audit force l'abbaye âgée d'environ quarante
 quatre ans de cette paroitte et le même jour le corps ~~est~~ ^{est} inhumé ayant été préservé au chevet dudit Nouvion après les
 vigiles solennelles et le libera solennellement chantée, il auroit été transporté selon le désir de son mary pour être inhumé
 dans le cimetière de la chapelle dudit force l'abbaye en foy de quoy nous avons signé ce présent acte avec Jacques Caution
 son fils aîné et ~~Pierre~~ Caution son fils puîné qui ont signé avec nous les jour et an que dessus et approuvé bon
 l'intelligence et la teneur de deuant nous inutiles

PIERRE CAUTION

Jacques Caution Souffean l'abbé